



Habitat coopératif : un nouveau mode de fonctionnement

La coopérative d'habitation ou habitat coopératif est la « troisième voie » du logement, se situant entre la location et la propriété. Se développant mondialement depuis une vingtaine d'années, à un stade très avancé en Suisse, au Canada et en France, elle vise à offrir aux membres de la coopérative les meilleures conditions possibles de logement. Au nombre des buts poussant les membres à créer une coopérative d'habitation, figure en premier lieu le fait d'apporter une réponse à la spéculation immobilière et de pouvoir maîtriser ses loyers, viennent ensuite l'engagement écologique, l'organisation collaborative du lieu de vie et une vie sociale plus riche, mais qui n'a cependant rien à voir avec la vie en communauté.

Au Luxembourg, l'association Ad Hoc est une pionnière du genre. Lancé en 2014, son projet de coopérative a franchi toutes les étapes d'élaboration et pourrait même entrer dans les semaines à venir dans une phase plus concrète avec l'obtention d'un terrain.

www.ad-hoc.lu



01.

les villes s'étendent, avec, la plupart du temps, la constitution de quartiers ouvriers. La coupe d'un appartement parisien en 1853 montre une mixité sociale qui pourrait s'appliquer à quasi toutes les grandes villes industrialisées d'Europe : la famille du concierge au rez-de-chaussée, le couple de riches bourgeois au premier étage, les familles des classes moyennes, un peu plus haut et un peu plus à l'étroit dans les étages, les plus pauvres, les vieux, les artistes... Les conditions de vie sont épouvantables dans des villes surpeuplées, la misère et les maladies y font des ravages.

Cependant, tous ces développements et l'émergence de nouveaux moyens de transport suscitent l'apparition de formes architecturales totalement nouvelles et parfois audacieuses. Les progrès industriels conduisent à l'émergence d'architectes et de bâtisseurs qui utilisent des matériaux nouveaux : fer, fonte, acier, verre...

Au Grand-Duché, l'industrie sidérurgique modèle architecturalement le sud du pays. L'exploitation du minerai de fer - les mines - forge le visage de la région des Terres Rouges avec la multiplication de cités ouvrières, « d'Kolonie », où tous les styles de maisons voient le jour, en rangée, avec jardin, du style cottage ou encore faubourg-jardin. À partir des années 1970, avec la crise économique, les usines se séparent de la plupart des maisons et les mettent en

vente. La plupart des nouveaux propriétaires les transforment, mais les anciennes cités ouvrières forment encore aujourd'hui une unité reconnaissable entre mille dans le paysage architectural.

Luxembourg, la capitale, quant à elle, ne va pas se développer sur ce modèle. L'arrivée du chemin de fer marque un tournant décisif dans l'histoire de son développement. « En 1867, suite au traité de Londres qui ordonne le démantèlement de la forteresse, Luxembourg sera une ville ouverte, capitale d'un État déclaré politiquement neutre. La garnison prussienne allait quitter les lieux en septembre de l'année du traité, explique l'historien Robert Léon Philippart. Les prix de l'immobilier dégringolent et il faut trouver un nouveau moyen de développer cette ville qui n'est plus une forteresse militaire. Contrairement à Esch-sur-Alzette et Dudelange qui se sont développées grâce au minerai de fer et au charbon, Luxembourg est dépourvue de ressources naturelles, d'un port fluvial et présente une topographie accidentée. C'est alors le pouvoir politique qui va réellement inventer la capitale. Il y a à l'époque trois alternatives pour donner une nouvelle identité à la capitale luxembourgeoise : premièrement, la convertir en cité universitaire en créant une université privée à Luxembourg à installer dans les casernes du Saint-Esprit. Or, le gouvernement veut garder ces propriétés pour s'y retirer en cas d'émeutes sociales. L'université